



NON à Appel à Projet Milieu Ouvert

Le Conseil Départemental veut procéder à un appel à projet territorial qui vise à mettre en œuvre une Aide Éducative en Milieu Ouvert Intensive avec Hébergement (AEMO IH), et une mesure d'AEMO modulable. Cet appel à projet signe la fin des Placements Éducatifs à Domicile et de l'AEMO renforcée.

Les structures répondant à cet Appel à Projet devront assurer sur un ou plusieurs territoires, l'ensemble des mesures de l'AEMO : de la moins intensive à la plus intensive nécessitant un repli. Et ce, pour une mise en œuvre à la fin de l'année 2025.

L'Appel à Projet est une méthode brutale visant à mettre en concurrence les quatre associations et fondations (Apprentis d'Auteuil, ASEA, Marie Durand et INALTA) qui exercent ces mesures judiciaires de Protection de l'Enfance dans le Maine et Loire. La finalité dissimulée est de réduire les coûts de l'accompagnement des mineurs en danger, au détriment de la qualité des actions et des conditions de travail des professionnel.les.

Les délais de mise en œuvre ne laissent aucune place à la pensée ; les nouvelles mesures redistribuées n'auront donc aucun sens, ni pour les enfants et leur famille, ni pour les professionnels.

Les financeurs font le choix d'une aide dégradée. Ils ignorent délibérément les conséquences à long terme : des mineurs qui deviendront des adultes fragiles, en manque de soins, sans diplôme, sans repère, parce qu'ils auront été mal aidés dans leur enfance.

Nous ne voulons pas cet avenir. Nous ne voulons pas de cette société.

Un choix politique et idéologique

Le choix de l'Appel à Projet résonne de manière très violente pour les professionnel.les de la protection de l'enfance. En 2016-2017, le recours à un Appel à Projet pour les lieux d'hébergement de 698 mineurs placés (MECS, FAE...) a eu un effet dévastateur pour le secteur, dont nous subissons encore les répliques aujourd'hui. Ce tsunami est en partie responsable de l'état de délabrement du secteur ; depuis, les structures ne parviennent pas à retrouver un fonctionnement normal, les conditions de travail sont dégradées, le turnover chez les professionnel.les est massif, le « à budgets contraints » est devenu l'argument massue de nos directions pour ne plus répondre aux besoins des enfants et à la souffrance au travail exprimée par les professionnel.es.

Le recours à l'Appel à Projet est un choix politique, idéologique, et **les principales responsables étaient déjà dans la majorité départementale en 2016 : Mme Dabin, Présidente du département de Maine-et-Loire et Mme Damas, vice-présidente en charge de la Protection de l'Enfance** connaissent la méthode, ont constaté les dégâts et poursuivent pourtant dans cette direction, alors qu'il en existe d'autres.

STOP aux passages en force du Département !

VSE en surchauffe

Dans le même temps que l'appel à projet du milieu ouvert le département envisage de transférer les missions d'accueil sans délai aux professionnel.les du centre départemental de l'enfance et de la famille (Village Saint Exupéry (VSE))

Si l'objectif affiché que le VSE se recentre sur ses missions d'accueil d'urgence est légitime et correspond aux attentes du personnel, les interrogations sur l'impact de cette réorganisation sont nombreuses :

Quelles conséquences sur les postes de l'actuel service d'accueil sans délai ?

Quels moyens supplémentaires pour le VSE, déjà impacté par la réorganisation précédente et le transfert des missions d'accompagnements des familles ?

Quels enjeux pour le secteur associatif dès lors que l'ambition annoncée de réduire la durée de placement des enfants et jeunes accueillis au VSE à 6 mois (annonce faite par Mme Damas lors de la session départemental du 5 Février) ne pourra se concrétiser qu'avec la capacité des associations partenaires à garantir les orientations de ces enfants et jeunes.

Dans un contexte global de dégradation du dispositif de protection de l'enfance (mesures non exécutées, pénurie de personnel formé, perte du sens et de l'attractivité...) nous pouvons craindre que la question économique soit décisive.

L'Anjou, un exemple ?

Alors que la présidente du CD 49 n'arrête pas de crier haut et fort que la protection de l'enfance est sa priorité, nous ne pouvons que constater un écart entre les paroles et les actes ! Plus de 300 enfants confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance ne sont pas placés et donc non protégés, chiffre record et au-dessus de la moyenne nationale, gel de postes, fin de contrat des postes de renfort, arrêt des vacances des psychomotriciennes intervenant dans le cadre de la PMI, turnover, arrêt maladie et burnout des professionnels...

Et comme si cela ne suffisait pas, sans tirer les leçons du passé, voici sorti du chapeau, un nouvel appel à projet pour les mesures d'accompagnement, fragilisant de nouveau le dispositif de protection de l'enfance, valorisant la logique économique capitaliste et libérale et anéantissant la qualité de l'accompagnement des enfants et des familles.

Nous pouvons aussi parler des suppressions de postes et réorganisation au sein de la maison départementale de l'autonomie au détriment des personnes et enfants porteurs de handicaps.

L'Anjou, un exemple ?? De qui se moque t'on !!! **L'Anjou, la force de la douceur ???** plutôt la loi du plus fort au détriment des plus vulnérables ! à quand une vraie considération de l'enfance à protéger ?

Nous demandons des moyens à la hauteur des besoins et de sortir de cette logique économique pour celle de l'intérêt supérieur de l'enfant !